

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à l'étang de baignade à "Neerpede

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant:

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les mois passent mais l'inquiétude ne diminue pas à l'égard du projet étang de baignade à Neerpede. Si la Commune avait en fin de compte rendu un avis négatif à l'occasion de Commission de concertation de mai dernier, il n'en est pas de même pour « Urban.Brussels » et les « Monuments et Sites » qui ont émis plusieurs conditions. « Bruxelles-Environnement » avait six mois pour y répondre et nous arrivons, ou sommes arrivés, au terme de ce délai. Le Collège a-t-il des nouvelles de ce projet ? Des discussions ont-elles eu lieu depuis la Commission de concertation ?

Ayant observé de nombreuses photos de membres du Collège en soutien de l'association citoyenne « Sauvegardons Neerpede », avec l'ouvrage de photos mis en avant, je ne doute pas que vous aurez pris des mesures en vue de répondre favorablement à cette légitime préoccupation exprimée par une pétition de plus de 6.500 signataires.

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord/

Nous avons été invité il y a un mois par « Bruxelles Environnement » à un comité d'accompagnement en lien avec ce projet.

Lors de cette rencontre, la nouvelle mouture a été présentée partiellement, le Collège sera bientôt convié à un moment individuel avec « Bruxelles Environnement » pour évaluer si toutes nos craintes sont bien levées dans la nouvelle mouture du projet.

Nous ne sommes donc pas encore en mesure de vous dire ce qu'il en est à ce sujet, mais je rappelle que nous partageons les craintes concernant les nuisances liées aux pics d'affluence dans la zone, que ce soit en lien avec des activités de baignade ou avec tout autre équipement collectif.

G. VAN GOIDSENHOVEN demande instamment, au regard de l'importance qu'a pris ce dossier, que le Conseil puisse être informé et que l'association, qui semble bénéficier du soutien du Collège, soit également informée. Il en va d'une question d'équité car il serait désagréable que l'on apprenne que les procédures aient continué et que d'éventuels recours soient rendus impossibles pour ces raisons.

Il estime que tous ceux qui se sont exprimés à propos de ce mauvais projet doivent être entendus et il espère, qu'au-delà du soutien par voie informatique, on puisse bénéficier d'un réel soutien politique afin que la préoccupation profonde des Anderlechtois soit prise au sérieux et en considération dans ce dossier emblématique.